

RAPPORT FINANCIER **2024**





SOMMAIRE

Assemblée générale du 23 avril 2025

SOMMAIRE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DE LA DIRECTION ET COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 4 à 5
2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 6 à 17
3. COMPTES ANNUELS	
• Bilan	p. 18 à 19
• Compte de résultat	p. 20
• Informations générales/Faits marquants	p. 21
• Règles d'évaluation/Changement de méthode/Opérations techniques	p. 21 à 23
• Placements	p. 23 à 25
• Autres opérations	p. 26 à 27
• Tableaux	p. 28 à 50
4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 51 à 59
5. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p. 60 à 61

Membres du conseil d'administration, membres de la direction et commissaire aux comptes

Liste des membres du conseil d'administration

	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Stéphane COOLS	26/04/2019	2027	26/04/2019
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	2027	22/03/2012
Madame Florence MASSIAS	01/01/2019	2027	26/04/2019
Monsieur Richard SALLES	26/09/2011	2029	22/03/2012
Madame Corinne LAPORTE	28/05/2021	2025	05/05/2022
Monsieur Xavier BESSE	26/04/2007	2025	09/06/2006
Madame Caroline AMBIT	01/01/2020	2027	21/04/2020
Madame Karine TOURAIN	18/10/2018	2027	26/04/2019
Monsieur Noël RAMBAUD	22/09/2017	2029	06/04/2018
Madame Valérie LIVOLSI	24/10/2019	2029	21/04/2020
Monsieur Pascal COMBEAU	29/08/2018	2027	26/04/2019
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Eric FAGOT	07/05/2020	2025	21/04/2020
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/2015	2027	21/04/2016
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/2015	2027	21/04/2016
Monsieur Guillaume GUERIN	29/03/2024	2025	30/04/2024
Monsieur Ludovic JARRIAULT	31/01/2024	2029	30/04/2024
Madame Nathalie GUICHETEAU	15/02/2022	2027	05/05/2022
Monsieur Pascal RENAUD	30/04/2024	2025	30/04/2024
Monsieur Nicolas COUDERT	26/04/2019	2029	26/04/2019
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	2029	04/05/2010
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Emmanuel BARATTE	26/04/2019	2025	26/04/2019
Monsieur Frédéric LADRECH	26/04/2019	2025	26/04/2019

Liste des membres du comité exécutif

DIRECTION GÉNÉRALE	
Monsieur Fabrice LEPIGEON	Directeur général
Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur général délégué
DIRECTEURS	
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Développement
Monsieur Jérôme CHATEAU	Directeur Adjoint de la Direction Développement
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général - Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Monsieur Cédric FONTAN	Directeur Technique et Indemnisation
Madame Mélanie DUBOIS-MASSIAS	Directrice Technique
Monsieur Philippe COT	Directeur Souscription, Marketing, Communication
Monsieur Olivier TANYÈRES	Directeur Marchés Professionnels, Entreprises, Collectivités et Assurances Collectives

Liste du commissaire aux comptes

Titulaire

Deloitte & Associés
Représenté par M. Jérôme LEMIERRE
6, Place de la Pyramide
92800 Puteaux

Rapport du conseil d'administration

1-Activité au cours de l'exercice 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre Caisse Régionale au cours de l'exercice 2024 et soumettre à votre examen, puis à votre approbation les comptes dudit exercice et un projet de modifications statutaires.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports, projet de statuts ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1-Activité au cours de l'exercice 2024

- 1-1 Faits marquants
- 1-2 Résultats techniques
- 1-3 Rapport de gestion financière
- 1-4 Evolution et perspectives d'avenir
- 1-5 Activités de recherches et de développement
- 1-6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2-Comptes de l'exercice 2024

- Formation du résultat
- Bilan

3-Filiales et participations

4-Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

5-Décisions diverses

6-Modifications statutaires

1-Activité au cours de l'exercice 2024

1-1 Faits marquants

Le chiffre d'affaires :

Les **primes émises à 684,9 M€** ressortent en hausse de **+4%** et les **primes acquises à 678,7 M€** en hausse de **+4,2 %** (y compris primes du pool de rétrocéssions).

À la clôture de l'exercice 2024, les **primes émises IARD** (Incendies, Accidents et Risques Divers) y compris rétrocéssion de Groupama Centre-Atlantique s'élèvent à **684,9 M€** en hausse de **+4%** (+26,4 M€). Elles se composent des éléments suivants :
- Les primes émises IARD (incendies, Accidents et Risques Divers) en affaires directes :

665,4 M€ en évolution de **+3,3%** (+21,4 M€) par rapport à 2023 dont +1,2% en Assurance de Biens et de Responsabilité (ABR) et +2,1% en Assurance de personnes (AP).

- Les primes émises rétrocéssion Groupama : **19,5 M€** en hausse de +5 M€ soit +34,3%

Les primes émises en ABR sont en hausse de + 1,7 % (+7,7 M€). Cette évolution est tirée principalement par les risques Incendie (+6,7%), RC - Responsabilité Civile (+4,2%). Le risque Récoltes (Grêle et Multi Risques Climatiques) observe un retrait de -5,1%.

Les primes émises en Assurance de personnes (AP) sont en hausse de +7,0% (+13,7 M€), sur le risque santé de +7,8% (+11,2 M€) et sur les risques Prévoyance et GAV (Garanties Accidents de la Vie) de 4,8% (+2,5 M€).

Le **chiffre d'affaires de l'activité Vie**, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, s'élève à **130,7 M€** à fin 2024 (en vision tous apporteurs). Il enregistre une hausse de 23,5 % en 2024 par rapport à 2023. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2024, est en hausse de 24 M€ avec un taux d'Unité de Comptes à 54,6 % en hausse de 10,6 points par rapport à celui de 2023 (44,0 %).

Les sinistres :

Le **rapport sinistres à cotisations** de l'exercice 2024 s'élève à **78,8 %**, en **hausse de 5,2 points** par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par une charge sinistres en hausse de 51,4 M€, impactée par des sinistres graves en incendie et en auto. Cette évolution est en partie compensée par une baisse des risques climatiques de -15,5 M€. L'année 2023 avait été marquée par l'enregistrement du séisme pour 18,7 M€ et des tempêtes CIARAN et DOMINGOS pour 16,7 M€.

Les frais généraux :

Le taux de frais généraux marque une légère hausse par rapport à 2023. Il est notamment impacté par les effets de l'inflation, et des effets conjoncturels concernant notamment les engagements sociaux impactés par une baisse des taux.

Les produits financiers :

Sur les marchés financiers, la volatilité a été alimentée par les incertitudes politiques en France et aux Etats Unis, et par les inquiétudes concernant l'inflation et la croissance mondiale.

Néanmoins, les informations positives des banques centrales sur leur politique monétaire pour contenir l'inflation ont contribué à la bonne progression des indices boursiers et une détente des taux. Les spreads de crédit ont connu un resserrement toute l'année, portés par des fondamentaux sains et des flux importants sur la classe d'actifs.

Dans ce contexte, le résultat financier est en hausse, profitant de la progression des revenus.

1-2 Les résultats techniques

A – Le chiffre d'affaires

Activités IARD (Incendies, Accidents et Risques Divers)

Les **primes émises à 684,9 M€** ressortent en hausse de **+4%** et les **primes acquises à 678,7 M€** en hausse de **+ 4,2%** (y compris primes du pool de rétrocession).

À la clôture de l'exercice 2024, les **primes émises IARD** (Incendies, Accidents et Risques Divers) **y compris rétrocension** de Groupama Centre-Atlantique s'élèvent à **684,9 M€** en hausse de **+4%** (+26,4 M€). Elles se composent des éléments suivants :

- Les primes émises IARD en affaires directes : **665,4 M€** en évolution de **+3,3%** (+21,4 M€) par rapport à 2023 dont +1,2% en Assurance de Biens et de Responsabilité (ABR) et +2,1% en Assurance de personnes (AP) :
- Les primes émises rétrocension Groupama : **19,5 M€** en hausse de +5 M€ soit +34,3%

Les **primes émises ABR** sont en hausse de + 1,7% (+7,7 M€). Cette évolution est tirée principalement par les risques Incendie (+6,7%), RC – Responsabilité Civile (+4,2%). Le risque Récoltes (Grêle et Multi Risques Climatiques) observe un retrait de -5,1%. Les **primes émises AP** sont en hausse de +7% (+13,7 M€), sur le risque santé +7,8% (+11,2 M€) et sur les risques Prévoyance et GAV (Garanties Accident de la Vie) de 4,8% (+2,5 M€).

Pour l'exercice pur 2024, les **cotisations acquises exercice pur en affaires directes** s'élèvent à **653,3 M€**, en hausse de **+3,7%** par rapport à l'exercice précédent.

Les cotisations acquises du risque **auto** s'élèvent à 176,1 M€ comparé à 175,5 M€ en 2023, soit une augmentation de 0,4% qui s'explique par une forte attrition du portefeuille sur le métier Flottes (marché courtage) liée à des opérations soutenues de surveillance à la recherche d'amélioration des résultats techniques sur ce métier. Les métiers Automobile de tourisme et TMA (Tracteurs et Matériel Agricole) enregistrent pour ces risques une augmentation respective de +4% et +9,2%. L'auto RC évoluent à la baisse de -0,4 point. L'auto-dommages augmente de +0,9 point.

À la clôture de l'exercice, le risque auto représente 27% des cotisations acquises exercice pur, en baisse de 0,9 point par rapport à 2023.

Les cotisations relatives aux branches **dommages, responsabilité civile et incendie**, sont en hausse de +5,2% par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 204,9 M€, soit 31,4% des cotisations acquises totales en hausse de 0,4 point. L'augmentation est expliquée principalement sur le risque incendie (+7,1%), RC (Responsabilité Civile) (+2,4%) et Dommages aux biens (+3,9%). Les métiers concernés par cette croissance sur ces risques sont l'habitation (+5,1%), le dommage agris (+6,9%) et le dommage collectivités (+19,3%).

Les primes des risques **atmosphériques** représentent 67,4 M€, en baisse de 1% et représentent 10,3% du montant total. La baisse est expliquée essentiellement sur le risque climatique récolte (métier Climatique récolte) pour -4,1%. En 2023, la forte progression du portefeuille du risque récolte était relatif à l'entrée en vigueur au 01/01/23 du nouveau contexte réglementaire sur ce risque. Le risque tempête quant à lui progresse de 3,1%, hausse observée notamment sur les métiers dommages agris et Dommages collectivités.

En **Santé et Prévoyance**, les primes acquises s'élèvent à 204,8 M€, en hausse de +6,9% par rapport à 2023. Ce risque représente 31,4% des primes acquises totales, et se compose :

- du risque santé individuelle à hauteur de 127,9 M€ en hausse de +5,8%,
- du risque santé collective à 23,6 M€ en hausse de +18,1%,
- de la prévoyance individuelle et collective pour un montant de 37,8 M€ en hausse

de + 4,9%,

- de la garantie des accidents de la vie pour 15,6 M€ de cotisations acquises, en progression de +5,6% par rapport à 2023.

L'évolution à la hausse est observée principalement en vision métier en Santé individuelle (+5,8%), en Santé Collective (+18,3%) et en Prévoyance Collective (+29,0%).

Fin 2024, le portefeuille est ventilé par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 51,7%
- Marché agricole : 24,2%
- Marché des entreprises : 11,2%
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 7,1%
- Marché des collectivités publiques et privées : 5,8%

Activité Vie et Epargne

Le **chiffre d'affaires** de l'activité **Vie**, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, s'élève à **130,7 M€** à fin 2024 (en vision tous apporteurs). Il enregistre une hausse de 23,5% en 2024 par rapport à 2023. La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2024, est en hausse de 24,0 M€ avec un taux d'Unité de Comptes à 54,6% en hausse de 10,6 points par rapport à celui de 2023 (44,0%).

Le stock des **certificats mutualistes** enregistrés dans les capitaux propres de la caisse reste au même niveau que celui de 2023 avec un montant à **62,9 M€**. L'année 2024 a permis d'enregistrer une collecte de 3,5 M€ compensant partiellement le volume des rachats.

Le total des ventes nettes du programme « **Expertisimo** » (produit de placement immobilier en détention direct) évolue de nouveau cette année à la baisse, en raison des conditions défavorables de ce marché, avec un montant de **7,1 M€** soit -2,5 M€ par rapport à 2023.

Les souscriptions en Société Civile de Placement Immobilier (**SCPI**) enregistre une forte baisse par rapport à 2023, en raison également des conditions défavorables de ce marché, avec une évolution de -63,8% (**4,2 M€** en 2024 versus 11,7 M€ en 2023).

En ce qui concerne l'**activité bancaire**, le nombre d'affaires nouvelles des crédits Désirio enregistre également une baisse de -26,8% dans un contexte d'évolution de notre partenariat.

B – La sinistralité

Le **rapport sinistres à cotisations** de l'exercice 2024 s'élève à **78,8%**, en hausse de **5,2 points** par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par une charge sinistres en hausse de 51,4 M€, impactée par des sinistres graves en incendie et en auto. Cette évolution est en partie compensée par une baisse des risques climatiques de -15,5 M€. L'année 2023 avait été marquée par l'enregistrement du séisme pour 18,7 M€ et des tempêtes CIARAN et DOMINGOS pour 16,7 M€.

En **Auto RC**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) ressort à **121,5%** en hausse de 35,1 points par rapport à 2023, avec une charge sinistres en progression de +24,2 M€, marquée par l'enregistrement de trois dossiers graves pour 29,1 M€. Deux dossiers graves avaient été enregistrés en 2023 pour un montant de 8,9 M€.

En **Auto-dommages**, le rapport sinistre à cotisations (S/C) à 75,7% est en hausse de 2 points sous l'effet d'une charge sinistres en progression de 2,9 M€.

En **AP**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) s'élève à **65,7%** en baisse de -1,2 point par rapport à 2023. La charge sinistres au globale de 35,1 M€ est en hausse de 1,1 M€ (dont +0,5 M€ en individuelle, +1,6 M€ en collectives, -1 M€ en GAV). En GAV, le

S/C ressort à 57% en baisse de 9,9 pts.

En **RC**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) ressort à **44%** en hausse de +4,7% par rapport à 2023 avec une charge des sinistres en hausse de +3,5 M€ essentiellement en RC professionnelle.

En **Incendie**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **126,1%** est en hausse de +36,4 points, avec une charge sinistres en hausse de +28,8 M€, impactée par deux sinistres d'intensité (incendies professionnels) enregistré pour 49,9 M€ versus deux sinistres graves pour 12,5 M€ en 2023.

En **Dommages aux biens**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **58,3%** est en diminution de 0,6 point tirée par une hausse des cotisations et une charge des sinistres en hausse de +0,7 M€ sur les risques dommages et RC des professionnels.

En **Assurance Santé**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **74,5%** est en baisse de 0,9 point (-1,7 point en individuelle et +3 points en collective), avec une hausse de la charge sinistres de 6,7 M€.

En **Tempête** le rapport sinistres à cotisations (S/C) à **59%** est en diminution de 64,7 points avec une charge sinistres de 18,1 M€, en baisse de 18,7 M€.

En **Récoltes** (grêle + MRC), le rapport sinistres à cotisations (S/C) est à **102,9%** en hausse de 75 points, avec une charge sinistres de 37,7 M€ en progression de 27 M€, marquée par une sinistralité due aux excès d'eau.

Sur **les Autres branches**, le rapport sinistres à cotisations (S/C) s'élève à **27,9%**, en baisse de 67,5 points, tirée essentiellement par la baisse de la sinistralité en catastrophes naturelles de -23,8 M€. L'année 2023 avait été marquée par l'enregistrement d'une provision pour le séisme de 16,4 M€. Comme en 2023 une provision sécheresse a été comptabilisée pour 0,7 M€ (versus 9,9 M€ en 2023).

Sur le risque construction l'amélioration de 26,9 points s'explique par un changement de survenance concernant la comptabilisation de l'écriture de convergence.

1-3 Rapport de gestion financière

Contexte macroéconomique en 2024

L'année 2024 se caractérise par une croissance mondiale robuste (3,2% sur un an) soutenue par la vigueur de l'économie américaine compensant la faiblesse de la reprise européenne et le ralentissement dans certains pays émergents, dont la Chine. Le processus de désinflation dans les économies avancées a démarré, même si la résilience de l'inflation domestique et notamment la composante service fait l'objet d'une attention particulière des banques centrales. Cette situation a permis le démarrage d'un cycle de baisse des taux directeurs des banques centrales des pays avancés, à l'exception du Japon qui à l'inverse débute la normalisation de sa politique monétaire ultra accommodante.

Aux Etats-Unis, les chiffres de croissance du PIB témoignent d'une activité robuste bien qu'en ralentissement par rapport à 2023. La désinflation des prix domestiques a été plus lente qu'anticipée, alimentée par la croissance soutenue des salaires.

Après un chiffre de croissance du premier trimestre à 1,6% en glissement trimestriel annualisé, l'activité a accéléré sur les deux trimestres suivants qui ressortent à +3%. Lors de sa réunion de décembre, la Réserve Fédérale (Fed) a ainsi revu sa prévision de croissance 2024 à +2,5% contre 2% initialement.

Le taux de chômage a remonté sur 2024, de 3,7% de la population active en janvier à 4,2% en novembre traduisant une modération des tensions sur le marché de travail, tendance qui n'a que peu affecté la croissance des salaires qui accélère d'ailleurs sur le dernier trimestre 2024 à +4% l'an.

Ces tensions sur le marché du travail participent à maintenir l'inflation domestique sur un niveau élevé. Ainsi, l'inflation sous-jacente est ressortie à +2,8% sur un an en octobre alimentée par la composante services hors logement qui atteint +3,5% sur an. Lors de la réunion de décembre, la Fed a ainsi revu significativement à la hausse ses prévisions d'inflation sous-jacente pour 2024 et 2025 à +2,8% (contre 2,6% en septembre) et +2,5% (contre 2,2% en septembre).

Malgré ces développements, la Fed s'est montrée assez proactive en baissant ses taux directeurs de 100 bp sur le deuxième semestre 2024. Les récentes révisions haussières sur les prévisions d'inflation la conduisent néanmoins à se montrer prudente sur les prochaines baisses de taux en 2025 et 2026 avec seulement 75 bp de baisses cumulées attendues sur les deux prochaines années. L'aléa sur les prévisions de la Fed est important car l'impact des mesures de politique économique de la nouvelle administration Trump est incertain, particulièrement en termes d'inflation.

En zone euro, la dynamique d'inflation s'est améliorée mais la reprise de l'activité est plus faible qu'attendue

Les chiffres de croissance sont contrastés entre certains pays d'Europe du Sud qui enregistrent une expansion solide (+3% de croissance du PIB en Espagne ou +2% en Grèce) et les principales économies de la zone euro (-0,1% de croissance attendue en Allemagne en 2024, 1,1% pour la France). Au niveau de l'ensemble de la zone euro, les statistiques de croissance du PIB montrent une accélération à +0,4% en glissement trimestriel au T3 contre une croissance atone en fin d'année 2023. Finalement, la reprise est plus modérée qu'attendue par la BCE qui a revu à la baisse ses prévisions de croissance 2024 et 2025 à +0,7% et +1,1% respectivement.

Malgré ces chiffres de croissance décevants, le processus de désinflation a été moins rapide qu'anticipé sur le premier semestre 2024 en raison de l'inflation dans les services, elle-même alimentée par la croissance des salaires. Lors de la réunion de décembre, la BCE a néanmoins exprimé sa confiance dans la trajectoire d'inflation et l'atteinte de la cible des 2% d'inflation à moyen terme.

Après 100 bp de baisses cumulées des taux directeurs sur 2024, il reste une forte incertitude sur les baisses supplémentaires et le taux final visé par la BCE.

Dans les pays émergents, l'année 2024 se présente dans la continuité de 2023 avec des taux de croissance solides, bien qu'en ralentissement notamment en Chine.

Dans l'Asie hors Japon, la croissance du PIB 2024 est attendue au-dessus de 5% soutenue par l'Inde qui croît à 7% l'an. La croissance chinoise a ralenti plus significativement, en deçà de 5% l'an, affectée par la crise du secteur immobilier et par l'insuffisance de la demande domestique. En réponse, les autorités chinoises déploient un important stimulus monétaire qui repose sur davantage d'injection de liquidités et un soutien au marché immobilier et boursier. Néanmoins, les autorités se montrent plus réticentes quant au stimulus fiscal et les mesures annoncées en novembre se limitent à soulager les gouvernements locaux dans la gestion de leur dette.

La croissance des pays d'Europe de l'Est a accéléré en 2024, stimulée par la consommation privée et parfois par la hausse des déficits publics en Pologne et Roumanie notamment. Le commerce extérieur contribue négativement, affecté par la faiblesse du secteur manufacturier chez les partenaires commerciaux en Allemagne notamment.

Evolution des marchés

Les actifs risqués ont délivré une performance solide en 2024 avec des marchés actions et crédit qui se maintiennent dans un régime de volatilité bas, rassurés par les publications de résultats favorables aux Etats-Unis et les taux de défaut contenus.

Les taux sont quant à eux resté volatils, évoluant au gré des tendances de l'inflation et des annonces de détentes des politiques monétaires des Banques Centrales, qui ont néanmoins été de moins grande ampleur qu'initialement anticipée.

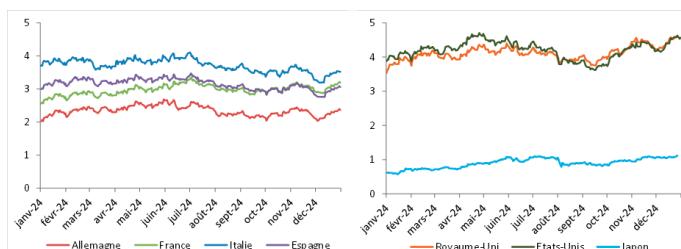
Evolution des marchés de taux

Côté américain, sur le premier semestre, les taux ont progressé sur les points hauts de l'année au-dessus de 4,5% sur le T-Note 10 ans, à la faveur du discours prudent de la Fed sur les perspectives de baisse de taux directeurs et de publications d'inflation supérieures aux attentes. Cette tendance s'est ensuite infléchie sur fonds de baisse de l'inflation et d'un discours plus souple de la Fed. Une tension est ensuite réapparue sur la fin de l'année, en raison de regain de tension sur l'inflation et de mesures perçues comme inflationniste de la nouvelle administration Trump avec une remontée du 10 ans sur les points haut autour de 4,6%.

Les taux longs de la zone euro ont évolué parallèlement aux taux américains jusqu'au troisième trimestre mais le différentiel s'est accru en raison du résultat des élections présidentielles américaines et d'un écart de situation sur la croissance qui perdure. Par ailleurs, les primes de risque souveraines contre taux swap ont augmenté de façon quasi généralisée en particulier pour les obligations des « pays cœur », particulièrement sur la France en raison des incertitudes politiques. A contrario, les pays du sud de l'Europe, sur fond de tendances économiques encourageantes, ont connu une trajectoire plus favorable avec des spreads italiens et espagnols qui se sont donc resserrés contre France et Allemagne. Ainsi, le taux 10 ans italien a diminué de 20 bp alors que le 10 ans allemand a progressé de 30 bp sur l'année.

A noter par ailleurs, le démarrage de la normalisation de la politique monétaire du Japon, dont la perspective, parfois mal anticipée par les intervenants de marché, a été source de volatilité au cours de l'été.

Taux 10 ans souverains en %



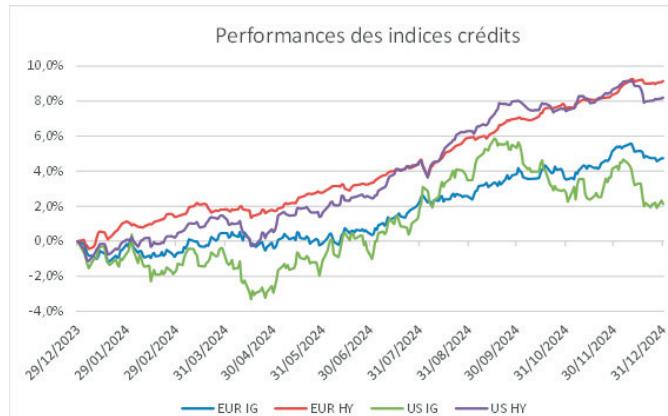
Evolution des marchés de crédit

Les marchés du crédit sont restés bien orientés grâce à l'appétit pour le risque et à des taux de défauts contenus qui contribuent à maintenir une rémunération ajustée du risque perçue comme attractive.

Ainsi, la performance 2024 du crédit High Yield a été soutenue en premier lieu par une rémunération qui reste attractive de la classe d'actif et, en deuxième lieu, par un resserrement les primes de risque sur les marchés européens et américains. Enfin, la baisse du taux sans risque est un contributeur positif à la performance du marché européen alors que la performance du High Yield américain est affectée négativement par la hausse du taux sans risque en USD.

Coté crédit Investment Grade, les facteurs de performance sont similaires avec des taux de rémunération moins contributeur et davantage de sensibilité aux variations de taux d'intérêt, ce qui explique la sous-performance de l'univers américain par rapport à l'univers crédit de la zone euro.

Performance des indices crédits en devises locales



Evolution des marchés actions

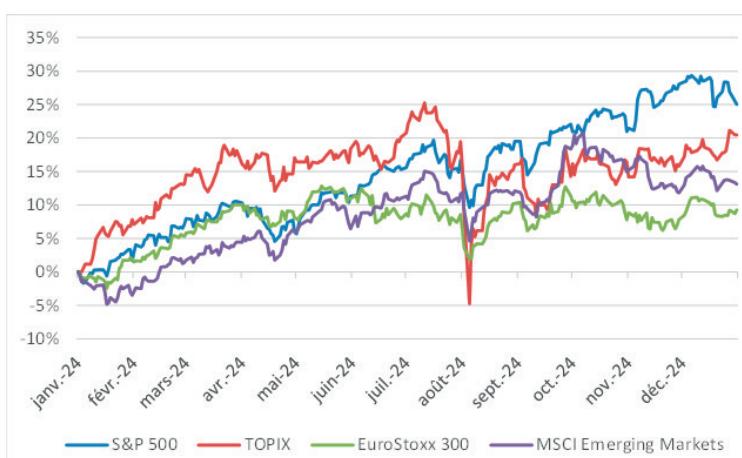
La volatilité s'est globalement maintenue à des plus bas depuis la période Covid, en dépit d'un court mais intense épisode d'aversion pour le risque entre fin juillet et début août, alimenté par la décision surprise de la banque du Japon et de mauvaises statistiques économiques américaines.

Les performances 2024 des marchés actions ont été assez hétérogènes entre les géographies. L'indice S&P a généré une performance de 25% en USD sur l'année (+33,6% en euros) largement soutenue par la performance des valeurs technologiques qui ont délivré des résultats conformes ou supérieurs aux attentes des analystes et valident les anticipations d'une diffusion plus massive des bénéfices de l'intelligence artificielle dans les résultats d'entreprises.

Le marché européen a souffert, d'une part, d'une composition de l'indice Eurostoxx moins axée sur les valeurs technologiques de croissance, et d'autre part d'un contexte économique et politique des principales économies (France et Allemagne) très peu favorable. A ce ceci, s'ajoutent les résultats des élections présidentielles américaines et la perspective d'une hausse barrière douanières qui pourrait fragiliser encore davantage les secteurs exportateurs comme le luxe ou l'automobile.

Le marché japonais génère une performance de +20% en Yen et de 14,5% en Euros, la faiblesse du Yen contribuant à la performance du marché action sur la première partie d'année.

Performance des indices actions (en monnaie locale)



La gestion financière

Les investissements :

La stratégie d'allocation d'actifs 2024 a consisté à développer la recherche de rendement récurrent, la limitation du risque et la prise en compte des critères du durabilité. Les points hauts du marché ont été mis à profit pour réaliser des plus-values essentiellement sur la poche actions, et les périodes de hausse de taux pour renforcer sur opportunité la poche obligataire. Les choix d'investissement ont été guidés par la recherche de rendement récurrent, de limitation du risque et par la prise en compte des critères du durabilité.

Sur la poche actions, l'année a été marquée par la poursuite de la constitution du mandat actions avec Groupama Asset Management avec pour objectif d'augmenter le rendement et la sécurisation du portefeuille. Dans ce cadre les investissements ont été réalisés progressivement tout au long de l'année afin de lisser les points d'entrée en fonction de l'évolution des marchés.

Les périodes de hausse des marchés ont été mises à profit afin de réaliser des opérations d'arbitrage se traduisant au global par des plus-values nettes sur des actions en direct.

Au niveau de la poche obligataire, les investissements sur les dettes privées ont été privilégiés compte tenu du contexte de remontée de taux, avec un positionnement plus marqué sur les émetteurs de bonne qualité notés A en moyenne, et le développement des investissements en obligations « Green Bonds ».

Le mandat obligataire avec GAM a été abondé afin de pouvoir profiter des creux de marché lors de périodes de hausse de taux. La remontée des taux du souverain a été mise à profit pour réaliser des investissements en « Govies AA ».

Comme en 2023, les opérations réalisées ont été également guidées par une recherche d'optimisation des taux de rendement. Des arbitrages ont été réalisés afin de réduire l'exposition à des titres de notation de moins bonne qualité et dans un objectif d'augmenter le taux de rendement du portefeuille.

Au niveau des OPCVM obligataires, les opérations ont été guidées dans une optique de renforcement de position dans des fonds existants et d'augmentation des investissements durables. Des obligations structurées à capital garanti ont été souscrites avec un objectif d'augmenter les revenus récurrents.

Sur la poche immobilière, le projet « Grand Angle » de Niort s'est poursuivi sur l'année 2024 avec la rénovation du bâtiment du « Patio », ainsi que la réalisation de travaux dans les autres sites de gestion (Limoges) et dans les agences.

Sur l'immobilier de placement un investissement a été réalisé dans un fonds sur immobilier de tourisme ancré sur l'arc atlantique.

Une poche trésorerie importante a été conservée tout au long de l'année dans un contexte favorable avec des taux courts encore élevés. Des opérations d'optimisation ont été réalisées par la souscription d'OPCVM monétaires et des placements sur compte livret. La poche des dépôts à terme a été contenue et les tombées d'échéances ont pu être réinvesties dans de bonnes conditions de taux.

Au global, le taux de rendement comptable à 2,20 % (hors actifs stratégiques) est en progression de 0,4 point, en raison de la hausse des revenus financiers.

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Le résultat financier s'élève à +18 M€ contre +14,6 M€ en 2023, en hausse de 3,5 M€.

Cette évolution s'explique notamment par la progression des revenus nets de +4,9 M€. Ils sont tirés par une progression des revenus sur les poches obligataires et trésorerie, et par une hausse des dividendes liés au développement du mandat action.

Elle est compensée partiellement par une baisse de -0,6 M€ des plus-values nettes de provision et -0,8 M€ des autres produits et charges de placements.

Comme en 2023 des dividendes des titres des certificats mutualistes de GAM ont été enregistrés pour 1,6 M€.

La solidité financière :

Les plus et moins-values latentes totales atteignent +29,4 M€ en hausse de 8 M€ par rapport 2023. Les poches actions et obligataires évoluent respectivement de +4,8 M€ et de +8,1 M€. Sur la poche immobilière les plus-values latentes sont en baisse de -5 M€ marquées par une baisse des valorisations dans un contexte de marché immobilier qui continue d'être impacté par les mutations de l'environnement économique relatives à la rationalisation des surfaces louées consécutive au développement du télétravail.

1-4 Evolution et perspectives d'avenir

La Planification Stratégique Opérationnelle

La Planification Stratégique Opérationnelle (PSO) est une démarche de priorisation et de planification des ambitions du Groupe. Elle concerne toutes les sociétés qui le composent. Cette démarche passe, pour Groupama Centre-Atlantique, par :

- La définition des axes prioritaires de développement, d'équilibre technique, de maîtrise des frais généraux, de performance financière,
- La déclinaison de ces ambitions en objectifs et résultats chiffrés, avec en parallèle l'élaboration des plans d'actions opérationnels adaptés,
- Le suivi de leurs réalisations, l'analyse des résultats et la mise en place, si nécessaire, des plans d'actions correctifs.

Elle est revue et actualisée chaque année en fonction des résultats définitifs de l'année précédente et du réalisé de l'année en cours en s'assurant de la cohérence et pertinence économique de la trajectoire projetée. Elle porte sur l'ensemble des métiers en assurance dommages et biens, assurance de personnes, ainsi que sur les produits distribués tels que la Banque, la Vie. Elle intègre également, depuis 2016, des ambitions sur la commercialisation des certificats mutualistes.

La PSO intègre la vision stratégique Groupe dont l'ambition est de « Bâtir le groupe mutualiste d'assurance champion de l'accompagnement des clients ». La démarche Vision a été lancée par le Groupe en 2018 pour permettre au Groupe Groupama d'assurer sa pérennité et d'apporter des réponses concrètes aux grands enjeux du marché : le modèle économique des assureurs sous pression, une concurrence qui s'intensifie, des évolutions technologiques qui s'accélèrent, des mutations de long-terme (changement climatique, vieillissement, cybercriminalité, ...), des évolutions fiscales et réglementaires.

Le programme Vision apporte des réponses à ces enjeux, structuré autour de 5 composantes clés :

- Notre Raison d'Etre, qui justifie notre existence et fonde notre action,
- Notre Approche RSE, qui se décline de notre Raison d'Etre, qui traduit la manière dont nous voulons agir pour construire un modèle de développement économique durable,
- Les Piliers de la transformation, qui viennent répondre aux enjeux de transfor-

mation long-terme du groupe,

- Les Podiums de la performance, objectifs opérationnels à 3 ans dans la course avec nos concurrents,
- La Dynamique Mutualiste, comme vecteur de mobilisation et de différenciation à travers notre réseau d'élus.

La transformation du Groupe pour faire face aux enjeux de long-terme et aux évolutions structurelles de la société s'articule autour de 5 piliers :

- Pilier 1 : Ré-enchanter la relation client en établissant une relation singulière et différenciante avec nos clients dans une logique de conseil proactif.
- Pilier 2 : Relais de croissance via les services : Parvenir à accompagner nos clients avec des solutions complètes de services, en complément de nos offres d'assurance traditionnelles.
- Pilier 3 : Groupama, marque de référence. Valoriser la marque Groupama sur l'ensemble de nos territoires et en faire un véritable actif stratégique et financier.
- Pilier 4 : Modèle industriel : Aménager notre modèle industriel pour le rendre plus efficace.
- Pilier 5 : RH / Management : Mobiliser les talents au service de nos clients et de la transformation du Groupe.

Les cinq podiums de la performance permettent de chiffrer nos objectifs :

- Podium Agricole : conforter notre leadership sur le marché agricole,
- Podium Pros et Entreprises : accélérer notre développement auprès des professionnels et des entreprises,
- Podium Protection de la Personne : s'affirmer comme l'un des assureurs de référence pour la protection des personnes,
- Podium Rentabilité : Accroître nos marges pour investir, innover et conforter notre solidité financière,
- Podium Satisfaction Client : s'imposer durablement comme l'un des trois assureurs préférés sur nos territoires.

En 2024, en complément de la démarche groupe, Groupama Centre-Atlantique s'est doté d'un nouveau projet d'entreprise « Réussir tous ensemble ». Ce programme, co-construit avec les collaborateurs, les élus et les directeurs, va guider l'entreprise dans ces actions sur une période de 5 ans (2024 – 2028).

L'ambition est articulée autour d'une promesse client : « *Experts attentionnés de proximité, nous protégeons la vie et développons les activités de nos territoires* ».

Ce programme s'organise autour de quatre priorités d'engagement :

- Client : Devenir la référence de l'expérience client.
- Performance : Renforcer notre performance économique et opérationnelle.
- Mobilisation : Attirer, Mobiliser, Fidéliser salariés, mandataires et élus.
- Responsabilité : Développer notre rôle d'entreprise responsable vis-à-vis de nos communautés humaines, de notre territoire, de notre planète.

Perspectives financières 2025

Plusieurs facteurs devraient soutenir la croissance des économies sur le long terme :

- L'assouplissement des conditions de financement et la profitabilité des entreprises va encourager les investissements privés.
- Les besoins d'investissements dans les transitions (écologique, IA, défense) sont très significatifs et encouragés par les pouvoirs publics en Europe comme aux Etats-Unis (même si les investissements de transition écologique pourraient être remis en cause aux Etats-Unis avec l'élection de D. Trump).
- Ces investissements devraient soutenir l'activité, l'emploi et créer de l'effet ri-

chesse des ménages, facteurs qui soutiennent la consommation. A ce contexte, s'ajoutent des réserves d'épargne importante en Europe et un désendettement des ménages aux Etats-Unis.

A plus court terme cependant, des risques de ralentissement ou de recessions existent et sont à surveiller :

- Si les chiffres de l'emploi de septembre ont plutôt rassuré aux Etats-Unis, ils sont à surveiller, particulièrement les créations d'emploi qui continuent de décélérer. Une nouvelle dégradation de ces chiffres pourrait être le signe annonciateur d'un retournement conjoncturel.
- L'élection de D. Trump va amener des points d'infexion sur la politique de ses 4 dernières années (arrêt de certains financements sur le renouvelable, remontée des droits de douane, baisse des impôts...). Il est cependant difficile de savoir à ce stade quelle politique sera réellement appliquée avant son entrée en fonction en janvier 2025.
- Le ralentissement chinois est structurel, ce qui continuera d'affecter des économies exportatrices comme l'Allemagne.
- Le niveau de déficit public (notamment en France) crée un retour de l'incertitude, notamment sur le plan fiscal et réglementaire, qui peut pénaliser l'investissement et donc la croissance.

Et les marchés anticipent une poursuite de la décrue de l'inflation et des baisses significatives des taux directeurs.

Dans ce contexte, où la volatilité des marchés sera encore présente, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en recherchant à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité. La recherche d'investissements durables sera également privilégiée. La prise en compte des contraintes de tolérance aux risques définies par le groupe guidera également les investissements.

La recherche de supports d'investissements permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque et coût en capital, la stratégie d'investissement reposera sur :

- La poursuite d'abondement du mandat de gestion obligataire avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations, et le renforcement sur opportunité de la dette souveraine.
- Une évolution contenue de la poche actions, dans le respect des limites de risques définies par le groupe. Une gestion dynamique sera recherchée en privilégiant la flexibilité et la réactivité par rapport à l'évolution du cycle économique et des risques politiques. La gestion du mandat actions avec Groupama Asset Management sera poursuivie afin de dynamiser le rendement récurrent.
- Le renforcement des actifs non cotés apportant un meilleur couple rendement/risque que les actions cotées.
- Une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec des placements plus importants dans les fonds monétaires dans un contexte de taux courts encore élevés.
- L'intégration de la recherche de la réduction de la volatilité dans le cadre de la norme IFRS 9.
- L'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Une attention particulière sera portée :

- À l'augmentation des produits récurrents,
- À la maîtrise du niveau de tolérance aux risques (exposition action, immobilière, et produits de taux « hight yield »),
- À la reconstitution du latent,
- À la liquidité et à la diversification du portefeuille,
- À l'adéquation des maturités avec les durations de passif,
- Au suivi des impacts de la norme IFRS 9,
- Au coût en capital du portefeuille dans Solvabilité 2.

Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.

Depuis le 01/01/2023 de nouvelles normes IFRS (IFRS 9 et 17) sont en application. Comme en 2024, l'année 2025 sera consacrée à la consolidation des process d'arrêtés des comptes et des reportings spécifiques.

La norme IFRS 9 qui est la nouvelle norme relative à l'évaluation, la classification, la comptabilisation et la dépréciation des placements financiers, sera prise en compte dans le choix des investissements.

La finance durable :

La finance durable constitue l'une des solutions de lutte contre le changement climatique. Aujourd'hui, la durabilité s'intègre et prend une place de plus en plus importante dans les décisions d'investissement.

La stratégie RSE adoptée par le Groupe fin 2021, prévoit de déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe.

C'est dans ce cadre que Groupama développe une charte complète qui définit la position et les convictions du groupe en matière d'investissement durable pour toutes ses entités : Caisse Régionales, filiales assurantielles et les filiales financières, dont notamment Groupama Immobilier et Groupama Asset Management.

Cette charte concerne les activités de Groupama en tant que propriétaire d'actifs, ce qui couvre donc toutes les activités d'investissements d'actifs. Elle s'appuie notamment sur la définition d'une stratégie d'investissement productrice de rendement et rentable, qui offre des résultats positifs et durables dans l'économie et la société en général.

La finance durable fait désormais partie intégrante de la stratégie financière de la Caisse Régionale.

En raison de son inclusion dans le rapport de Durabilité consolidé du Groupe Groupama Assurances Mutuelles, Groupama Centre-Atlantique utilise l'exemption d'établir son propre état de durabilité conformément aux dispositions de l'article 19 bis paragraphe 9 de la directive CSRD, transposé en droit français aux articles L. 232-6-3 et R.233-16.4 du Code de Commerce.

Conformément à l'article R. 232-8-5, IV du code de commerce, il est précisé que Groupama Assurances Mutuelles, situé 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris, entreprise mère du groupe Groupama, auquel Groupama Centre-Atlantique appartient, publie un rapport de durabilité Groupe et le rapport de certification y afférent, disponibles sur le site Groupama.com : <https://www.groupama.com/fr/investisseur/publications-financieres/documents-de-reference/>.

Certificats mutualistes :

Le niveau total au bilan s'élève à 62,9 M€ et reste stable par rapport à 2023.

Dans ce cadre les fonds collectés sont cantonnés dans des poches de placements à risques limités.

Pour 2025, la Caisse régionale poursuivra la commercialisation des certificats mutualistes auto-détenus au bilan.

Rappelons que les certificats mutualistes, en tant qu'outil de fidéélisation, permettent aux sociétaires d'investir durablement dans la Caisse régionale, sur un placement à long terme, offrant une rémunération en corrélation avec la qualité des résultats de la Caisse régionale.

Solvabilité 2 et normes IFRS :

Ces dernières années ont vu un accroissement des reportings solvabilité 2 à réaliser pour le pilier 3. Dans la continuité de l'année 2024, 2025 sera consacrée à l'amélioration des process d'élaboration, à la réduction des délais et au développement des contrôles de qualité des données.

1-5 Activités de recherches et de développement

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement

1-6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

2-Comptes de l'exercice 2024

Méthodes comptables

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents

La formation du résultat

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2023	2024	Variation	%
Primes émises	658,5	684,9	26,4	4,0%
Variation des primes non acquises	-7,2	-6,2	1,0	-13,6%
Primes acquises	651,3	678,7	27,4	4,2%
Charges des sinistres	-541,9	-473,5	68,3	-12,6%
Charges des autres provisions techniques	14,6	16,1	1,6	10,7%
Marge technique brute	124,0	221,3	97,3	78,5%
Solde de réassurance	-4,9	-95,0	-90,1	1843,3%
Marge technique nette	119,1	126,3	7,2	6,0%
Frais d'acquisition et d'administration	-113,2	-121,7	-8,5	7,5%
Autres charges et produits techniques	-1,6	-0,3	1,2	-78,5%
Résultat d'exploitation	4,3	4,3	-0,1	-1,9%
Résultat financier	14,6	18,0	3,5	23,8%
Résultat non technique	-4,0	-5,5	-1,6	39,2%
Résultat exceptionnel	0,9	0,7	-0,2	-18,3%
Résultat avant IS et participation	15,8	17,5	1,7	10,4%
Impôt sur les sociétés	-2,2	-1,8	0,4	-19,2%
Résultat social	13,7	15,7	2,1	15,2%

Les primes émises à 684,9 M€ ressortent en hausse de 26,4 M€ (+4%) et les primes acquises à 678,7 M€ (+4,2 %) (y compris primes du pool de rétrocession).

La charge des sinistres à -473,5 M€ est en baisse de 68,3 M€. Cette évolution est marquée par une amélioration de la charge des sinistres des exercices antérieurs, par une baisse de la charge des événements climatiques, et ce malgré une hausse de la sinistralité des sinistres graves de l'exercice en incendie et en auto.

Après les opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 126,3 M€, soit 18,6% des cotisations contre 18,3% en 2023.

La marge technique nette est en hausse par rapport à 2023 de 7,2 M€, en raison de l'amélioration de la charge des sinistres tous exercices.

L'évolution négative du solde de réassurance (-90,1 M€) s'explique notamment par la baisse des cessions importantes des événements atmosphériques et des sinistres graves des exercices antérieurs. La hausse des cotisations cédées du fait de la progression du chiffre d'affaires contribue également à l'évolution négative du solde.

Le taux de frais généraux nets à 23,3% est en hausse de 0,9 point par rapport à 2023. L'évolution reste contenue, malgré un effet conjoncturel concernant notamment les engagements sociaux impactés par une baisse des taux.

Le ratio combiné en normes sociales à 99,1% est en amélioration de 0,1 point par rapport à celui de 2023 (99,2%), une amélioration qui s'explique essentiellement par la progression du chiffre d'affaires et la diminution de la charge des sinistres tous exercices.

Le résultat financier s'élève à 18 M€ et ressort en hausse de 3,5 M€. Il est marqué par une nette progression des revenus.

Après un sommet sur les marchés financiers atteint en mai à 8 259 pts (+9,1%), le CAC a connu un 2ème semestre plus volatile avec une période d'incertitude politique en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale, et des inquiétudes sur l'économie Américaine. Le CAC termine à 7 381 points en baisse de -2,5%. Les spreads crédit ont connu un resserrement toute l'année, portés par des fondamentaux sains et des flux importants sur la classe d'actifs.

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes reste positif (29,4 M€) et progresse de +8 M€, dont +4,8 M€ sur la poche actions, +8,1 M€ sur la poche obligataire, et -5 M€ sur l'immobilier.

Le taux de rendement comptable de 2024 (hors actifs stratégiques) ressort à 2,20% en hausse de 0,37 point par rapport à 2023 (1,83%), en raison notamment de la progression des revenus.

L'affectation des produits financiers est positive à 8,3 M€ pour l'activité d'assurance et à 9,7 M€ pour les fonds propres.

Le résultat technique de l'assurance non-Vie est positif à +12,5 M€ à comparer à +10,9 M€ en 2023.

Le résultat exceptionnel est positif à +0,7 M€, et le montant de l'impôt sur les sociétés ressort à -1,8 M€ en amélioration de +0,4 M€.

Après la prise en compte des produits financiers sur fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à **15,7 M€**.

Le Bilan

(en millions d'euros)	2023	2024	Variation	%
Actifs incorporels	12,2	12,3	0,1	0,8%
Placements	1 076,2	1 092,7	16,6	1,5%
Part de la réassurance dans les provisions techniques	665,9	633,9	-32,0	-4,8%
Créances	148,3	171,5	23,1	15,6%
Autres actifs	51,0	78,0	27,0	52,9%
Total de l'actif	1 953,7	1 988,5	34,8	1,8%
Capitaux propres	624,1	637,4	13,3	2,1%
Provisions techniques brutes	1 202,5	1 193,9	-8,6	-0,7%
Provisions pour risques et charges	5,9	10,8	4,9	83,2%
Autres dettes	121,2	146,3	25,1	20,7%
Total du passif	1 953,7	1 988,5	34,8	1,8%

Le total du bilan au 31/12/2024 s'élève à **1 988,5 M€** en progression de 34,8 M€.

A l'actif, les placements qui s'établissent à 1 092,7 M€ sont en hausse de 16,6 M€ par rapport à 2022, tirée par l'augmentation des poches obligataires et actions.

La part des réassureurs dans les provisions techniques à 633,9 M€ est en diminution de -32 M€, en raison notamment de la baisse des cessions des événements atmosphériques et des sinistres graves des exercices antérieurs.

Le poste « créances » à 171,5 M€ comprend notamment les créances liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les créances sur le personnel et les organismes sociaux et fiscaux et enfin les débiteurs divers.

Le poste « Autres Actifs » s'établit à 78 M€ en hausse de 27 M€, et regroupe les actifs liés à l'exploitation, les immobilisations et les comptes courants bancaires. Ces derniers sont en hausse de 22,9 M€ liés aux placements de trésorerie sur le compte sur livret.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 637,4 M€ contre 624,1 M€ à fin 2023, en augmentation de 13,3 M€, grâce essentiellement au résultat social positif. Ils représentent 32,1 % du total du bilan.

Les provisions techniques brutes regroupent les engagements envers les assurés (ensemble des provisions des dossiers sinistres et des dossiers rentes) et les provisions réglementaires notamment sur les risques spécifiques tels que la construction et la dépendance. Elles s'élèvent à 1 193,9 M€ et sont en baisse de -8,6 M€ par rapport à 2023.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 10,8 M€, en hausse de +4,9 M€ par rapport à 2023. Dans ce poste figurent essentiellement les provisions pour engagements sociaux pour 6,2 M€ envers le personnel.

Le poste autres dettes s'élève à 146,3 M€, contre 121,2 M€ à fin 2023, en hausse de 25,1 M€.

Ce poste comprend notamment les dettes liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les dettes envers des établissements de crédit (solde des comptes bancaires), les dettes sur le personnel, sur l'état, et les organismes sociaux, ainsi que les créanciers divers et les comptes de régularisation passif (comptes courants GMA, SCI, Fournisseurs, ...).

3-Filiales et participations

Le détail des filiales et participations est indiqué à l'annexe aux comptes (cf. planche 1-5 filiales et participations)

Prises de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas réalisé, au cours de l'exercice écoulé, de nouvelle prise de participation.

Cession de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas réalisé, au cours de l'exercice écoulé, de cession de participation.

4-Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L 441-14, D 441-4, A 441-2 et D 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, l'état des factures reçues et émises non réglées à l'égard des fournisseurs et des clients ressortait ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1 ^e du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^e du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu														
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)							
(A) Tranche de retard de paiement																				
Nombres de factures concernées	12					378	4						106							
Montant total des factures concernées	- 6 215,30	347 059,60	- 2 162,52	- 676,55	56 940,26	401 160,79	13 364,04	1 101 840,87	118 451,40	3 815,56	45 388,31		1 269 496,14							
(préciser HT ou TTC)		TTC		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		TTC							
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-1,57%	87,88%	-0,55%	-0,17%	14,42%	101,57%														
(préciser HT ou TTC)		TTC		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		TTC							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							1,04%	85,89%	9,23%	0,30%	3,54%		98,96%							
(préciser HT ou TTC)							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		TTC							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																				
Nombre de factures exclues	59						0													
Montant total des factures exclues	-250 081,00						0,00													
(préciser HT ou TTC)																				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce																				
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (précisez)													

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1 ^e du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^e du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombres de factures concernées													
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)							0,00						0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez)						- Délais contractuels : (précisez)						- Délais légaux (préciser)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

5-Décisions diverses

- Nomination de nouveaux administrateurs
- Renouvellement d'administrateurs
- Programme de rachats 2026 des certificats mutualistes

6-Modifications statutaires

Il vous est proposé de modifier les statuts de votre Caisse régionale afin de permettre la prise en compte des nouvelles dispositions issues de l'article 15 de la loi du 24 décembre 2021, visant à obtenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration des sociétés d'assurance mutuelles, et d'ajouter la notion de Présidents délégués au sein du bureau du conseil d'administration.

Ces modifications statutaires portent sur :

- L'ajout des dispositions visant à répondre à l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin de permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration : article 20 ;
- L'ajout de la notion de deux Présidents délégués au sein du Bureau du conseil d'administration : article 23.

En conséquence, les dispositions statutaires concernées sont désormais rédigées de la façon suivante :

Projet de modification statutaire 2025 de Groupama Centre-Atlantique

Tableau comparatif de la version actuelle et de la version modifiée des articles concernés des statuts de la Caisse Régionale Groupama Centre-Atlantique

Article 20	<p>Groupama Centre-Atlantique est administré par un Conseil d'administration comprenant des membres élus par l'Assemblée générale, ainsi que des membres élus par le personnel salarié de Groupama Centre-Atlantique dans les conditions de l'article 22 ci-après.</p> <p>Le Conseil d'administration se compose d'un nombre d'administrateurs au plus égal à deux fois le nombre de départements de la circonscription de Groupama Centre-Atlantique.</p> <p>Ils sont élus par l'Assemblée générale parmi les administrateurs des caisses locales sociétaires ou entreprises sociétaires.</p>	<p>Groupama Centre-Atlantique est administré par un Conseil d'administration comprenant des membres élus par l'Assemblée générale, ainsi que des membres élus par le personnel salarié de Groupama Centre-Atlantique dans les conditions de l'article 22 ci-après.</p> <p>Le Conseil d'administration se compose d'un nombre d'administrateurs au plus égal à deux fois le nombre de départements de la circonscription de Groupama Centre-Atlantique.</p> <p>Ils sont élus par l'Assemblée générale parmi les administrateurs des caisses locales sociétaires ou entreprises sociétaires.</p> <p>Le Conseil d'administration est composé de manière à rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Ainsi le Conseil d'administration s'assure, lors de chaque renouvellement, que la part de candidats présentés de chaque sexe permette, en tenant compte de la composition du Conseil d'administration, d'atteindre et de conserver une part minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Chaque sociétaire désigne, sous peine de nullité de son vote et, sauf insuffisance du nombre de candidats présentés d'un sexe, un nombre de candidats de chaque sexe conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Les modalités de nomination desdits administrateurs pourront être détaillées le cas échéant dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.</p>
Article 23	<p>La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président, de Vice-président ou d'administrateur est fixée au soixante cinquième anniversaire, étant précisé qu'un administrateur sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire réunie l'année de son soixante-cinquième anniversaire.</p> <p>Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans et rééligibles ; le sort désignera les noms des membres faisant partie des deux premières séries sortantes.</p> <p>La mission de chaque administrateur dont les pouvoirs sont à renouveler n'expire qu'après l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la dernière année du mandat de cet administrateur et sur le renouvellement de son mandat.</p> <p>Lorsqu'un administrateur perd la qualité de sociétaire de sa caisse locale sociétaires ou entreprise sociétaires, il cesse de plein droit de faire partie des administrateurs de Groupama Centre-Atlantique.</p> <p>Les candidatures aux sièges d'administrateurs vacants ou à renouveler doivent parvenir au Président du Conseil d'administration huit jours avant la date de l'Assemblée générale.</p>	<p>La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président, de Vice-président ou d'administrateur est fixée au soixante cinquième anniversaire, étant précisé qu'un administrateur sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire réunie l'année de son soixante-cinquième anniversaire.</p> <p>Les membres du Conseil d'administration sont élus pour six ans. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans et rééligibles ; le sort désignera les noms des membres faisant partie des deux premières séries sortantes.</p> <p>La mission de chaque administrateur dont les pouvoirs sont à renouveler n'expire qu'après l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la dernière année du mandat de cet administrateur et sur le renouvellement de son mandat.</p> <p>Lorsqu'un administrateur perd la qualité de sociétaire de sa caisse locale sociétaires ou entreprise sociétaires, il cesse de plein droit de faire partie des administrateurs de Groupama Centre-Atlantique.</p> <p>Les candidatures aux sièges d'administrateurs vacants ou à renouveler doivent parvenir au Président du Conseil d'administration huit jours avant la date de l'Assemblée générale.</p>

Nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les modifications statutaires proposées ci-dessus, sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les opérations qui figurent dans le présent rapport, ainsi que les opérations décrites ci-dessus, en votant les projets de résolutions soumises à votre approbation.

Bilan

I - ACTIF (en K€)	2024	2023
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	12 341	12 238
3 Placements	1 092 744	1 076 188
Terrains et constructions (<i>placements Immobiliers</i>)	56 982	57 894
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	429 187	427 927
Autres placements	606 575	590 366
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	620 587	652 836
Provisions pour primes non acquises	24 711	23 013
Provisions d'assurance vie (non-vie)		
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	514 198	530 314
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions d'égalisation (non-vie)		
Autres provisions techniques (Non-Vie)	81 678	99 508
Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
Part des Organismes Dispensés d'agrément dans les Provisions Techniques	13 313	13 065
6 Créances	171 458	148 314
Créances nées d'opérations d'assurance directe	83 805	69 976
6aa Cotisation acquises non émises	14 746	12 976
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	69 059	57 000
Créances nées d'opérations de réassurance	12 724	14 130
Autres créances	74 929	64 208
6ca Personnel	103	108
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	527	34
6cc Débiteurs divers	74 299	64 066
Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	58 915	34 230
Actifs corporels d'exploitation	6 380	5 755
Comptes courants et caisse	49 981	27 106
Actions propres	2 553	1 368
8 Comptes de régularisation actif	19 119	16 818
Intérêts et loyers acquis non échus	4 578	3 761
Frais d'acquisition reportés (non vie)	13 057	11 695
Autres comptes de régularisations	1 483	1 362
9 Différence de conversion		
Total de l'actif	1 988 476	1 953 688

II - PASSIF (en K€)	2024	2023
1 Capitaux propres	637 437	624 113
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	63 932	63 932
Primes liées au capital social	208 721	208 721
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	187 525	184 655
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	161 528	153 147
Résultat de l'exercice	15 732	13 659
2 Passif subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	1 193 887	1 202 455
Provisions pour cotisations non acquises	80 031	73 826
Provisions d'assurance vie		
Provisions pour sinistre (Non-Vie)	964 552	963 203
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
Provisions pour égalisation	12 632	10 793
Autres provisions techniques (Non-Vie)	136 672	154 633
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions pour risques et charges	10 845	5 920
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	144 455	118 945
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	24	5
Dettes nées d'opérations de réassurance	84 232	68 899
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers des établissements de crédit	9 769	2 968
Autres dettes	50 431	47 074
Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5	5
Personnel	21 280	20 676
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	19 993	17 935
Créanciers divers	9 154	8 458
8 Comptes de régularisation passif	1 852	2 255
9 Différence de conversion		
Total du Passif	1 988 476	1 953 688

Compte de résultat

Compte de résultat technique au 31 décembre 2024 en K€				
	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2024	2023
1. Cotisations acquises	678 721	268 114	410 607	397 626
Cotisations	684 926	269 813	415 114	402 727
Variations des cotisations non acquises	-6 205	-1 698	-4 506	-5 102
2. Produits des placements alloués	8 261		8 261	6 550
3. Autres produits techniques	21 019		21 019	19 147
4. Charges de sinistres	-473 525	-158 304	-315 221	-315 744
Prestations et frais payés	-472 176	-174 173	-298 003	-271 705
Charges des provisions pour sinistres	-1 349	15 869	-17 218	-44 039
5. Charges et autres provisions techniques	17 961	17 831	130	4 810
6. Participation aux résultats				
7. Frais d'acquisition et d'administration	-121 711	-32 633	-89 078	-81 325
Frais d'acquisition	-111 039		-111 039	-103 886
Frais d'administration	-10 672		-10 672	-9 335
Commissions reçues des réassureurs		-32 633	32 633	31 896
8. Autres charges techniques	-21 355		-21 355	-20 712
9. Variation de la provision pour égalisation	-1 839		-1 839	545
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	107 533	95 008	12 525	10 896

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2024 en K€				
			2024	2023
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie			12 525	10 896
2. Résultat technique de l'assurance Vie				
3. Produits de placements			43 561	26 144
Revenus des placements			20 986	18 097
Autres produits des placements			18 657	3 855
Profits provenant de la réalisation des placements			3 919	4 192
4. Produits des placements alloués				
5. Charges des placements			-25 532	-11 576
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers			-3 514	-3 441
Autres charges des placements			-7 642	-5 616
Pertes provenant de la réalisation des placements			-14 376	-2 518
6. Produits des placements transférés			-8 261	-6 550
7. Autres produits non techniques			1 685	2 214
8. Autres charges non techniques			-7 224	-6 193
9. Résultat exceptionnel			746	914
Produits exceptionnels			1 602	1 553
Charges exceptionnelles			-857	-639
10. Participation des salariés				
11. Impôts sur les bénéfices			-1 769	-2 190
RESULTAT DE L'EXERCICE			15 732	13 659

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2024 en K€				
			2024	2023
1. Engagements reçus				
2. Engagements donnés			13 716	16 697
Avals, cautions et garanties de crédit donnés				
Titres et actifs acquis avec engagement de revente				
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			13 628	16 617
Autres engagements donnés			88	80
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires				
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution				
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers				
7. contrepartie des engagements			13 716	16 697

Informations générales

1) Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

2) Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama :

- Charente,
- Charente-Maritime,
- Dordogne,
- Gironde,
- Indre,
- Lot-et-Garonne,
- Deux-Sèvres,
- Vendée,
- Vienne,
- Haute-Vienne.

3) Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama Assurances Mutuelles (ci-après GMA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8ème).

4) Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GMA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

Les cotisations acquises affaires directes à 659,2 M€ ressortent en progression de **+3,5%** (+22,4 M€).

Le S/C tous risques ressort à 78,8% en hausse de 5,2 pts par rapport à 2023 (73,6%). La charge des sinistres de l'exercice est en hausse de 51,4 M€, impactée par un sinistre incendie de 40,8 M€ et un dossier en automobile de 18,4 M€. Cette évolution est en partie compensée par une baisse des risques climatiques de -15,5 M€. L'année 2023 avait été marquée par l'enregistrement du séisme pour 18,7 M€ et des tempêtes CIARAN et DOMINGOS pour 16,7 M€.

Les bonus malis ressortent tous risques à +81,2 M€ en amélioration de +115,7 M€ (+7 M€ en nets de réassurance) par rapport à 2023, dont +47,4 M€ sur les risques de la branche 1 et +67,9 M€ sur les branches climatiques. Les bonus sur les dossiers XS s'élèvent à +42,1 M€ contre un mali de -6,4 M€ en 2023.

Le résultat du pool de rétrocession à +11,4 M€ est en hausse de +11,3 M€, grâce à une sinistralité modérée notamment sur la branche climatique, et des bonus sur antérieurs.

La marge technique nette à **126,3 M€** est en hausse de **+7,2 M€** par rapport au 31/12/2023.

Le résultat financier s'élève à 18 M€ en hausse de 3,5 M€ tiré essentiellement par la progression des revenus.

Après un sommet sur les marchés financiers atteint en mai à 8 259 pts (+9,1%), le CAC a connu un 2ème semestre plus volatil avec une période d'incertitude politique en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale, et des inquiétudes sur l'économie Américaine. Le CAC termine à 7 381 pts en baisse de -2,5 %. Les spreads crédit ont connu un resserrement toute l'année, portés par des fondamentaux sains et des flux importants sur la classe d'actifs.

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes reste positif (29,4 M€) et progresse de +8 M€.

Le poste « Impôt » est négatif à -1,8 M€ et le résultat exceptionnel est positif à +746 K€.

Evénement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

Opérations techniques

1) Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) Provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément au règlement comptable d'assurance ANC n° 2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

3) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

4) Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlements des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles sont constituées conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n°2018-08 du 11/12/2018.

Application anticipée du règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018

Groupama Centre Atlantique avait appliqué par anticipation dans ses comptes au 31 décembre 2018 les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-08 relatives au taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité qui est de 2% et au taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond désormais à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base, contre 60% du TME moyen des 24 derniers mois les exercices précédents.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices et à partir de triangle de liquidation. En complément, une provision pour tardifs sur les dossiers en excédents de sinistres en automobile RC est calculée sur la base d'un historique des boni mali. Une provision pour sur-inflation a également été calculée sur tous les dossiers en excédents de sinistres.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 964,6 millions d'euros au 31 décembre 2024. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement comptable assurance ANC n° 2015-11 et 2018-08) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les paramètres de calcul des provisions pour sinistres à payer intègrent les conditions économiques les plus probables connues à la clôture des comptes pour le règlement intégral des engagements vis à vis des assurés.

Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés. L'année 2024 s'est en particulier traduite par un ralentissement de la dynamique inflationniste constatée en 2023. Néanmoins, les paramètres de calcul de cette estimation restent impactés par la prise en compte de l'inflation (évolution des indices de revalorisation de certains types de sinistres, hausse observée et tendance haussière probable des coûts de liquidation des sinistres survenus au 31 décembre 2024).

Une provision pour frais de gestion sur sinistres est constituée conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11. La provision de gestion sur sinistres est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, à la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

Une provision de gestion est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Le TME retenu dans le calcul des provisions mathématiques est de +3,03% (vs +2,41% 31/12/2023). Compte tenu de l'arrêté de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 (articles 1 et 2) modifiant le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, et sur la base du TME moyen sur 24 mois de +3,03% pour l'évaluation des provisions mathématiques des rentes non-vie en service, les taux d'escompte à appliquer sont les suivants :

- pour l'assurance de personnes : 2,27% correspondant à 75% du TME à 3,03%.
- pour le droit commun : 1,92% correspondant à Max ((60% TME à +3,03%) +10bp ; 0%).

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par le règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

En risques dépendance, le montant total des provisions s'établit à 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (dont 39,1 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 2,27% (75% du TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

5) Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été enregistré dans les comptes arrêtés au 31/12/2024, une reprise de provision sur les risques « grêle » pour 168 K€ et une dotation sur les risques « catastrophes naturelles » de 1960 K€.

La provision d'égalisation s'élève désormais à 6 169 K€.

6) Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GMA. Un pool permanent de rétrocension est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GMA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

7) Réassurance des caisses locales

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Placement

1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

8) Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GMA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou rétrocessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Le règlement ANC n°2015-11 art. 210-1 et suivants, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question.

Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance « finite » ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découplés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

GRILLE DES COMPOSANTS GROUPAMA IMMOBILIERS (Définitive)

COMPOSANTS	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entreprôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros Œuvre <i>Charpente, poutre, poteaux, planchers, murs</i>	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
Clos et couvert <i>Toiture-terrasse Façades Couverture Menuiseries extérieures</i>	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
Installations techniques <i>Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)</i>	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
Agencements, équipements secondaires <i>Aménagements int.</i>	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les Etats considérés comme «non core», (hors Grèce), c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

Variation des titres souverains (détenus en direct)						
en milliers d'euros	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
A l'ouverture	9 514			4 630	5 273	19 417
Variation de la plus ou moins-value latente	174			12	55	241
Acquisitions	532			408		940
Cessions / Remboursements				(2 956)	(40)	(2 996)
A la clôture	10 220			2 094	5 288	17 602

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Prêts

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

2) Provisions

2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Dans un contexte d'un marché immobilier qui continue à être impacté par les mutations de l'environnement économique et à la rationalisation des surfaces louées ; deux immeubles de placement et deux titres SCPI et OPPCI ont été provisionnés pour un total de 5 099 K€.

Titres cotés (hors participation) :

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application du règlement ANC n°2015-11 livre I titre II, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2023, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte, 2 titres sont provisionnés pour un total de 3 202 K€ (vs 4 titres en 2023 pour 6 586 K€), dont un produit structuré.

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Certificats mutualistes

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales :

« A la suite de la promulgation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), Groupama SA a été transformée le 7 juin 2018 en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est «Groupama Assurances Mutuelles». Cette opération a été précédée de deux fusions absorptions avec Groupama SA, celle de Groupama Holding 2 puis celle de Groupama Holding, qui ont conduit les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'assemblée générale de Groupama SA, les caisses régionales sont ensuite devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. La valeur des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion constitue le fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles et correspond à la valorisation de l'entité fusionnée GSA / GH / GH2 au moment de la conversion.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse de Groupama Centre Atlantique s'élève à 418 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se

traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.»

2. 2 Provision pour risque d'exigibilité

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. En 2024, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée. Les valeurs nettes comptables et de réalisation sont détaillées en annexe au point 1.4.

2. 3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé *Écart des changements de méthodes*.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2024 s'élève à 1 256 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

3) Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du «premier entré premier sorti» (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

Autres opérations

1) Crédances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

MATERIELS	Durée amortissement
Logiciels	3 ans
Programmes informatiques	5 ans
Agencements - Aménagements - Installations	10 ans
Véhicules de tourismes	5 ans
Véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres matériels	5 ans

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

4) Comptes de régularisation (art. 423-25 du règlement ANC 2015-11)

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

Ces opérations sont détaillées en annexe aux points 1.7.1 et 1.7.2.

5) Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31/12/2024 s'élève à 5 407 K€. Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (DBO : « Defined Benefit Obligation »).

Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt des obligations privées de grande qualité – « Iboxx € corporate AA 10+ », qui s'élève à 2,90% au 31/12/24. Le calcul intègre également un taux d'inflation de 2,5%, la prise en compte de la table de mortalité INSEE 12 14, d'un taux de rotation du personnel par catégorie et un taux de revalorisation spécifique des salaires.

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2024, le montant total de l'engagement de la caisse est supérieur au montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie (GGVIE). Dans ce contexte une provision de 753 K€ a été constatée.

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

6) Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

7) Autres produits et charges non techniques (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

La ventilation des produits et des charges non techniques est précisée dans les points 2.4.5 et 2.4.6 des tableaux en annexe.

8) Résultat exceptionnel (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

Le résultat exceptionnel est positif à +746 K€ et se décompose de la façon suivante :

	En K€
Produits exceptionnels divers	131
Redressements contrôle fiscal 2021/2022/2023	-664
Reprise provisions divers contentieux	147
Versements fonds de secours des Caisses Locales	1 258
Appel fonds de secours des Caisses Locales	-35
Reprise provision pour pénalités GBH	9
Charges exceptionnelles diverses	-99
Résultat exceptionnel	746

9) Impôt

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

IMPOTS	En K€
Economie IS dividendes titres groupe	-423
Crédit d'Impôt	-145
Subvention intégration fiscale CLAMA	-974
Impôts sur les sociétés	3 311
TOTAL Compte 6980000000	1 769
<i>Dont impôt sur les opérations ordinaires</i>	<i>1 672</i>
<i>Dont impôt sur les opérations exceptionnelles</i>	<i>96</i>

Le stock de déficits reportables au 31/12/2024 s'élève à 12 824 K€.

10) Informations diverses

10.1 Compte personnel de formation :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La déclaration des données sociales effectuée par l'entreprise sert de base à l'alimentation du compte formation.

10.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter de l'exercice 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été supprimé et remplacé par une réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie. Le taux de cette réduction est de 6 points. Il s'applique uniquement aux salariés dont la rémunération est à l'année inférieure à $2,5 \times \text{SMIC}$.

NB : Tous les tableaux en annexe sont exprimés en K€.

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	69 765			4 105	432	73 438
Total	69 765	0	0	4 105	432	73 438

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	57 527			3 731	161	61 097
Total	57 527	0	0	3 731	161	61 097

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	57 527	0	0	3 731	161	61 097
Total	57 527	0	0	3 731	161	61 097

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	12 238	12 341
Total	12 238	12 341

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	64 764	11 205	12 307	4 503	129	68 036
Parts de société	18 037	0	0	707	647	18 097
Total	82 801	11 205	12 307	5 210	776	86 133

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	23 417	0	0	1 484	81	24 820
Parts de société						
Total	23 417	0	0	1 484	81	24 820

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	-947	0	0	2 499	111	3 335
Parts de société	543	0	0	457	4	997
Total	-403	0	0	2 956	115	4 331

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	22 470	0	0	3 984	193	28 154
Parts de société	543	0	0	457	4	997
Total	23 013	0	0	4 440	196	29 151

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	42 294	39 882
Parts de société	17 494	17 100
Total	59 788	56 982

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	435 962	0	0	1 011	9 097	427 876
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	0	0	0	0	2
Total	435 964	0	0	1 011	9 097	427 878

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 263	0	0	0	9 157	1 107
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	10 263	0	0	0	9 157	1 107

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 263	0	0	0	9 157	1 107
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	10 263	0	0	0	9 157	1 107

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	425 699	426 769
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
Total	425 701	426 771

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	3 707	0	0	304	1 594	2 416
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						
Total	3 707	0	0	304	1 594	2 416

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 480	0	0	0	1 480	0
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						0
Total	1 480	0	0	0	1 480	0

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	2 227	2 416
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
Dépôts espèces chez cédants	0	0
Total	2 227	2 416

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	603 925	15 572	15 572	275 135	261 789	617 271
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	603 925	15 572	15 572	275 135	261 789	617 271

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	13 559			521	3 383	10 696
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	13 559	0	0	521	3 383	10 696

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	13 559	0	0	521	3 383	10 696
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	13 559	0	0	521	3 383	10 696

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	590 367	606 576
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0
Total	590 367	606 576

1.3 Les immobilisations autres (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	215	0	0	0	30	185
Installations et agencements	21 120	206		1 129	176	22 278
Mobilier et matériel	8 284	0	0	508	39	8 753
Matériel informatique	501	0	0	0	0	501
Total	30 120	206	0	1 637	245	31 717

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						0
Installations et agencements						0
Mobilier et matériel						0
Matériel informatique						0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	17 091			873	164	17 800
Mobilier et matériel	6 777			294	34	7 037
Matériel informatique	497			2	0	499
Total	24 365	0	0	1 169	198	25 336

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	215	185
Installations et agencements	4 029	4 478
Mobilier et matériel	1 507	1 716
Matériel informatique	4	2
Total	5 755	6 381

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	Ligne F0501	BILAN 2024			BILAN 2023		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers							
a) Terrains et constructions	R0050	85 998	56 847	69 653	73 750	48 842	66 748
i. Terrains non construits	R0060	327	327	1 087	327	327	583
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	R0070	1 831	1 831	3 689	1 771	1 771	3 534
iii. Immeubles bâties hors immeubles d'exploitation	R0080	22 239	6 209	7 222	21 919	8 592	10 831
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	R0090	16 266	15 269	23 644	16 266	15 722	24 193
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâties et parts de sociétés immobilières non cotées)	R0100	45 335	33 210	34 012	33 467	22 430	27 607
b) Terrains et constructions en cours	R0110	136	136	0	9 051	9 051	9 051
i. Terrains affectés à une construction en cours	R0120	0	0	0	0	0	0
ii. Immeubles en cours	R0130	0	0	0	310	310	310
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeuble en cours)	R0140	0	0	0	0	0	0
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	R0150	0	0	0	0	0	0
v. Immeubles d'exploitation en cours	R0160	136	136	0	8 741	8 741	8 741
Total placements immobiliers	R0170	86 133	56 982	69 653	82 801	57 893	75 799
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable							
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées		231 015	220 931	252 140	249 774	238 646	260 485
i. Actions et titres cotés	R0210	54 934	52 343	69 467	46 058	41 903	57 441
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R0190	97 168	97 168	105 825	101 783	101 783	106 298
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	R0200	78 323	70 838	75 411	101 497	94 533	95 464
iv. Actions et titres non cotés	R0220	590	582	1 437	436	427	1 282
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées		427 876	426 769	427 099	435 962	425 699	426 196
i. Actions et titres cotés	R0240	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0250	427 876	426 769	427 099	435 962	425 699	426 196
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		2	2	2	2	2	2
i. Actions et titres cotés	R0270	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0280	2	2	2	2	2	2
Total des actions, parts et autres titres à revenu variable		658 892	647 702	679 241	685 738	664 347	686 683
3. Autres titres de placement							
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées		386 256	385 121	370 287	354 151	350 353	331 532
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		325 206	324 071	309 237	296 705	292 907	274 086
* Obligations cotées :		325 206	324 071	309 237	296 705	292 907	274 086
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	R0330	67 052	66 640	61 382	58 930	58 104	53 343
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0340	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	R0350	258 154	257 431	247 855	237 775	234 803	220 743
* Obligations non cotées :		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0370	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0380	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor :		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0400	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0410	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0420	0	0	0	0	0	0
- Bons du Trésor	R0430	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0440	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts		5 050	5 050	5 050	1 446	1 446	1 446
* Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE	R0460	0	0	0	0	0	0
* Prêts hypothécaires	R0470	0	0	0	0	0	0
* Autres prêts :		5 050	5 050	5 050	1 446	1 446	1 446
- Prêts garantis	R0490	0	0	0	0	0	0
- Prêts non garantis	R0500	5 050	5 050	5 050	1 446	1 446	1 446
* Avances sur polices	R0510	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0520	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

		BILAN 2024			BILAN 2023		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
iv. Autres placements		0	0	0	0	0	0
*Dépôts et cautionnements	R0540	0	0	0	0	0	0
* Créances représentatives de titres prêtés	R0550	0	0	0	0	0	0
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces	R0560	0	0	0	0	0	0
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme	R0570	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0580	0	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0590	0	0	0	0	0	0
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance		0	0	0	0	0	0
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		0	0	0	0	0	0
Placements immobiliers	R0980	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	R0990	0	0	0	0	0	0
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	R1000	0	0	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R1010	0	0	0	0	0	0
Parts d'autres OPCVM	R1020	0	0	0	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées		2 416	2 416	2 416	3 707	2 227	2 227
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0630	0	0	0	0	0	0
- Obligations , parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0640	0	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0660	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0670	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0690	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0700	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0710	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0720	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0730	2 105	2 105	2 105	1 855	1 855	1 855
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0740	0	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0750	311	311	311	1 852	372	372
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0760	0	0	0	0	0	0
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	R0770	0	0	0	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		0	0	0	0	0	0
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0810	0	0	0	0	0	0
- Obligations , parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0820	0	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0840	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0850	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0870	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0880	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0890	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0900	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0910	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0920	0	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0930	0	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0940	0	0	0	0	0	0
Total autres titres de placement		388 672	387 537	372 703	357 858	352 580	333 759
Total des placements		1 133 698	1 092 222	1 121 597	1 126 397	1 074 821	1 096 241

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N°" sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent à un montant de 1 329 k€ pour la décote amortie et à 1 852 k€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du codes des assurances s'élève à + 2 548 k€.

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2024	Nette 2024					
Participations à plus de 50%										
SCI FERRERE	15 379	-237	51,00%	7 843	7 843	1 057	351			
HOTEL DU CHÂTEAU	967	360	69,23%	1 399	919	43	5			
SASU AMASSUR	10	24	100,00%	10	10	454	0			
SAS EXPERAMA	10	0	100,00%	10	10	613	-27			
Participations entre 10% et 50%										
SA CENTAURE*	604	369	50,00%	1 460	532	896	92	242		
SCP GUEYZE IMMOBILIER*	1 531	310	22,87%	350	350		-53			
SCIMA GFA*	150	2	15,00%	23	23		14			
SOCHEPAR*	19	288	14,65%	11	3	532	1			
SARL SEPAI**	15	554	10,00%	2	2	509	-37			
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement constitué										
SCPI ACCES VALEUR PIERRE*	547 615	521 018	0,14%	1 789	1 789	72 593	52 563			
SC SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA*	91 995	-13 772	1,33%	1 770	1 770	2 294	8 294			
SAFER NOUVELLE AQUITAINE*	4 143	33 919	4,46%	172	172	55 259	928			
SEMIE NIORT*	2 761	23 897	2,75%	215	215	4 817	250			
SAS CENTRE OUEST EDITION*	101	1 284	5,07%	51	51	1 312	-91			
SCI VIGNERONS D'AQUITAINE*	731	84	4,26%	31	31	87	-26			
SASU LOW CARBON VILLAGE AMPERE	7 030	-197	4,00%	281	201		440			
SCI LOW CARBON DREAM FACTORY	38 010		4,00%	1 520	1 520		-27 840			
GROUPAMA INNOVATION (ex cofintex 24)*	2 100	-1 905	10,00%	210	31		116			
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES*	19 550	95 236	0,85%	1 000	1 000		3 052			
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST*	491 429	-18 955	0,52%	3 352	3 352		-2 269			
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST*	632 397	111 980	0,44%	3 986	3 986		-3 224			
NOUV REP DU CENTRE OUEST*	5 316	10 176	1,05%	26	26	69 457	-575			
S.C.I. MAISON DE LA COOPÉRATION*	347	475	5,27%	18	18	66	434			
VENDEE EXPANSION*	3 037	6 940	0,55%	15	15	3 830	315			
SAFER PAYS DE LA LOIRE*	1 418	5 320	1,11%	15	15	17 941	0			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	9 263	8 782			
Participations					
Françaises	1 846	909	242		
Etrangères					

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2024 A échéance de:				Bilan 2023 A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances								
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	83 805			83 805	69 976			69 976
6aa Cotisations acquises non émises	14 746			14 746	12 976			12 976
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	69 059			69 059	57 000			57 000
Assurés	65 759			65 759	55 551			55 551
Intermédiaires d'assurances	3 144			3 144	1 257			1 257
Coassureurs								
Autres tiers	155			155	192			192
6b Créances nées d'opérations de réassurance	12 724			12 724	14 130			14 130
Réassureurs	12 724			12 724	14 130			14 130
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créances:	67 920	7 009		74 929	57 195	7 013		64 208
6ca Personnel	103			103	108			108
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	527			527	34			34
6cc Débiteurs divers	67 290	7 009		74 299	57 053	7 013		64 066
6d Capital appelé non versé								
Total Créances	164 449	7 009		171 458	141 301	7 013		148 314

1.6 Créesances et dettes (en K€)

1.6.2 Dettes

	Bilan 2024 A échéance de:				Bilan 2023 A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	24			24	5			5
Assurés	0			0	1			1
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs	24			24				
Autres tiers					4			4
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	84 232			84 232	68 899			68 899
Réassureurs	16 539			16 539	3 699			3 699
Cédantes	67 693			67 693	65 199			65 199
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d Dettes envers des établissements de crédit	9 769			9 769	2 968			2 968
7e Autres dettes	50 431			50 431	47 074			47 074
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4			4	4			4
7ec Personnel	21 280			21 280	20 676			20 676
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	19 993			19 993	17 935			17 935
7ee Crédanciers divers	9 154			9 154	8 458			8 458
Total Autres dettes	144 456			144 456	118 946			118 946

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

ACTIF	Montant 2024	Montant 2023
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	4 578	3 761
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	13 057	11 695
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différence sur prix de remboursement à percevoir	1 329	887
Autres comptes de régularisation Actif	154	475
Total 8C (Contrôle) de cohérence	1 483	1 362
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	19 119	16 818
Autres produits à recevoir rattachés à des créances de l'exercice	11 268	13 463
Autres charges imputables à l'exercice ultérieur	0	0
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

PASSIF	Montant 2024	Montant 2023
A) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	1 852	2 255
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	0	0
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	1 852	2 255
Autres charges à payer rattachées à des dettes de l'exercice	33 536	34 154
Autres produits imputables à l'exercice ultérieur	0	0

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2024	Montant 2023
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	65 759	55 551
Intermédiaires d'assurance	3 144	1 257
Coassureurs	0	0
Autres tiers	155	192
Réassureurs	12 724	14 130
Cédantes	0	0

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2024	Montant 2023
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	0	1
Intermédiaires d'assurance	0	0
Coassureurs	24	0
Autres tiers	0	4
Réassureurs	16 539	3 699
Cédantes	67 693	65 199

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)

1.8.1 Créances envers entreprises liées et entreprises en lien de participation (art. 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2024			BILAN 2023		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	429 186	2	429 188	427 926	2	427 928
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	429 186	2	429 188	427 926	2	427 928
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	633 900		633 900	665 900		665 900
Primes non acquises (non vie)	24 711		24 711	23 013		23 013
Provisions Sinistres (non vie)	527 511		527 511	543 379		543 379
Participation bénéfices et ristournes (vie)						
Participation bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	81 678		81 678	99 508		99 508
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	12 724		12 724	14 130		14 130
Débiteurs divers	13 612		13 612	13 248		13 248
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	1 089 422	2	1 089 424	1 121 204	2	1 121 206

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises liées et entreprises en lien de participation (art 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2024			BILAN 2023		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises						
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfices et ristournes (vie)						
Part bénéfices et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	821		821	718		718
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	23		23			
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers	23		23			
Dettes nées d'opérations de réassurance	84 232		84 232	68 899		68 899
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	9		9	11		11
Compte de régularisation passif						
Total	85 085		85 085	69 628		69 628

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés				13 716	13 716
2a Avals, cautions et garanties de crédit					
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus				13 628	13 628
2d Autres engagements donnés				88	88
3. Valeurs reçues en naissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2023	Affectation du résultat 2023	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2024
Capital social	63 932					63 932
Primes liées au capital social	208 721					208 721
Réserve statutaire	184 655		2 870			187 525
Réserve spéciale PVLT 15 %						
Fonds de solidarité statutaire						
Réserve de capitalisation						
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode						
Subvention d'investissement						
Report à nouveau	153 147	8 381				161 528
Résultat de l'exercice	13 659	-13 659			15 732	15 732
Total 1 Capitaux propres	624 114	-2 408			15 732	637 438
Distribution		2 408				

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2024	2023	Variations
Provisions pour risques financiers	68	68	
Provisions pour engagements sociaux	6 679	5 239	1 440
Provisions pour impôts	477		477
Provisions autres	3 622	613	3 009
Total	10 846	5 920	4 926

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2024				Exercice 2023			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0	0	3 514	3 514	0	0	3 441	3 441
Autres charges de placements	0	18	7 624	7 642	254	84	5 278	5 616
Pertes provenant de la réalisation des placements	8 953	0	5 423	14 376	0	0	2 518	2 518
Total 5 Charges de placements	8 953	18	16 561	25 532	254	84	11 237	11 575

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2024				Exercice 2023			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 872	147	18 966	20 985	1 915	335	15 847	18 097
Revenus des participations	1 872	0	0	1 872	1 915	0	0	1 915
Revenus des placements immobiliers	0	147	2 861	3 008	0	335	2 595	2 930
Revenus des autres placements	0	0	16 105	16 105	0	0	13 252	13 252
Autres revenus financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits des placements	10 701	4	7 952	18 657	560	0	3 296	3 855
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	3 919	3 919	0	0	4 192	4 192
Total 3 Produits des placements	12 573	151	30 837	43 561	2 475	335	23 335	26 144

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2024				Exercice 2023			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	12 573	151	30 837	43 561	2 475	335	23 335	26 144
Charges des placements	8 953	18	16 561	25 532	254	84	11 237	11 575
Résultat des placements	3 620	133	14 276	18 029	2 221	251	12 098	14 569

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2024	2023	2022
Salaires	71 480	67 775	61 745
Pensions de retraite			
Charges Sociales	29 293	27 164	25 091
Autres	-804	-797	-1 881
Total	99 969	94 142	84 955

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2024	2023	2022
Commissions d'acquisition	3 704	3 643	3 609
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	3 704	3 643	3 609

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2024	2023
Report à nouveau précédent débiteur	0	0
Perte de l'exercice	0	0
Rémunération des certificats mutualistes	2 351	2 408
Affectation aux réserves pour plus-values	0	0
Affectation aux autres réserves	2 360	2 049
Autres répartitions	1 222	821
Affectation au compte du siège social	0	0
Report à nouveau	171 327	161 528
Total	177 260	166 806

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2024	2023
Report à nouveau précédent créateur	161 528	153 147
Bénéfice de l'exercice	15 732	13 659
Prélèvements sur réserves	0	0
Prélèvement sur compte du siège social	0	0
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau	177 260	166 806

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2024	2023	2022
Primes brutes émises hors taxes	678 721	651 314	600 719
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)	0	0	0
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro	0	0	0

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2024	2023	2022
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	18 135	24 050	11 330
Amortissements et provisions	634	8 201	5 364
Impôt sur les sociétés	1 769	2 190	-762
Résultat net comptable	15 732	13 659	6 728

2.4.3 Personnel

Libellé	2024		2023	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A) Effectif moyen du personnel				
Direction	2	8	3	7
Cadres	174	319	172	307
Non cadres	638	399	632	406
Total	814	726	807	720

0

2.4.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (art. 423-40 ANC 2015-11-26)

Libellé	2024			2023		
	membres des Organes			membres des Organes		
	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :						
Rémunérations allouées dans l'exercice	277	1 807		265	1 877	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)	0	0		0	0	
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	520	472		520	417	
Avances et crédits pendant l'exercice	0	0		0	0	
Autres engagements pris	0	0		0	0	
Remboursement de frais	92	27		101	26	
Nombre de membres bénéficiaires	13	10		11	10	

2.4 Informations diverses - suite (en K€)

2.4.5 Autres Produits non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2024	2023
Commissions & subvention diverses	1 495	1 880
Commissions & subvention Groupama Banque	71	248
Produits / cessions immobilisations	19	0
Travaux en gestion de patrimoine	100	87
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation	0	0
Total	1 685	2 215

2.4.6 Autres Charges non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2024	2023
VNC / Cessions immobilisations corporelles	-282	-38
Autres charges non techniques réparties	-5 635	-5 522
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-1 306	-633
Dotation non technique à réserve de capitalisation	0	0
Total	-7 223	-6 193

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2024	2023
Provisions pour risques en cours	4 244	14 169
Prévisions de recours à encaisser	28 621	29 100
Provisions pour sinistres à l'ouverture	963 203	912 872
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	249 211	275 290
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	622 172	665 336
Boni / Mali	91 820	-27 754

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2020	2021	2022	2023	2024
Exercice N-2					
Règlements	179 376	185 812	171 599		
Provisions	37 856	90 813	309 645		
Total des sinistres (S)	217 232	276 625	481 244		
Primes acquise (P)	366 917	386 193	399 455		
S/P	59,20%	71,63%	120,48%		
Exercice N-1					
Règlements	183 865	198 725	330 351	106 284	
Provisions	30 801	72 414	199 719	218 737	
Total des sinistres (S)	214 666	271 138	530 070	325 021	
Primes acquise (P)	366 930	386 088	400 662	438 383	
S/P	58,50%	70,23%	132,30%	74,14%	
Exercice N					
Règlements	186 368	206 818	378 100	210 401	106 041
Provisions	26 636	62 052	120 329	91 320	262 604
Total des sinistres (S)	213 004	268 870	498 429	301 720	368 646
Primes acquise (P)	366 922	386 106	400 567	438 737	448 425
S/P	58,05%	69,64%	124,43%	68,77%	82,21%

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)
	1	2	3	4	5	6	7	8
1a. Primes	183 439	30 151	75 893	105 792	181 685	88 231	48 205	76 932
1b. Variation des Primes non Acquises	3 103		770	835	1 605	1 172	-276	129
Total 1	180 336	30 151	75 123	104 957	180 080	87 059	48 481	76 804
2a. Prestations et frais payés	131 067	22 564	52 157	80 647	132 804	59 835	49 687	35 500
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-1 222	964	7 194	-1 476	5 718	-19 504	4 780	16 626
2. Charges des prestations	129 845	23 527	59 351	79 171	138 522	40 331	54 467	52 127
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	50 492	6 624	15 772	25 786	41 558	46 728	-5 986	24 677
5. Frais d'acquisition	30 213	4 777	12 613	17 632	30 245	14 611	8 142	12 796
6. Autres charges de gestion nette	2 783	430	1 067	1 700	2 767	1 343	669	1 223
B CHARGES D'ACQUISITION	32 997	5 207	13 679	19 332	33 012	15 954	8 811	14 019
7. Produits des placements	2 538	208	188	624	813	1 338	1 235	630
8. Participations aux résultats								
C SOLDE FINANCIER	2 538	208	188	624	813	1 338	1 235	630
9. Part des réassureurs dans les primes acquis	46 787	7 537	28 005	39 142	67 148	41 275	21 549	48 132
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises								
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	32 042	4 927	19 629	27 118	46 746	22 837	27 174	17 860
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 246	85	-5 716	-3 055	-8 771	-16 820	-72	11 354
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat								
13. Commissions reçues des réassureurs	4 907	752	4 147	5 794	9 940	4 806	2 608	6 147
D SOLDE DE REASSURANCE	-11 083	-1 772	-9 946	-9 285	-19 231	-30 452	8 161	-12 770
RESULTAT TECHNIQUE	8 949	-147	-7 665	-2 207	-9 872	1 659	-5 401	-1 482
HORS-COMPTE								
14. Provisions pour PNA (Clôture)	23 834	1	13 139	14 644	27 783	15 019	4 748	1 271
15. Provisions pour PNA (ouverture)	20 731	1	12 369	13 809	26 178	13 846	5 024	1 143
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	91 098	13 974	356 741	38 368	395 109	90 186	143 818	59 790
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	90 608	12 047	346 289	38 386	384 675	104 962	137 617	42 954
18. Autres provisions techniques (Clôture)	84 530	859	51 548	1 258	52 807	698	3 405	4 224
19. Autres provisions techniques (ouverture)	86 243	1 823	54 806	2 716	57 522	5 426	4 826	4 434

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)

	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)	Dommages aux biens consécutifs aux atteintes aux	Pertes pécuniaires consécutives aux atteintes aux
	9	10	11	12	13	14	15	16
1a. Primes	213 368	17 549	1 817	15 250	15 211	515		21
1b. Variation des Primes non Acquises	1 025	86	-1	231	157	-3		-2
Total 1	212 343	17 463	1 818	15 019	15 054	518		23
2a. Prestations et frais payés	145 023	16 862	203	4 898	8 506	2	8	
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 902	-22 327	892	173	33	16	34	
2. Charges des prestations	146 925	-5 465	1 095	5 071	8 540	18	42	
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	65 418	22 928	723	9 948	6 515	500	-42	23
5. Frais d'acquisition	35 550	2 934	240	2 522	2 505	68		
6. Autres charges de gestion nette	3 234	267	22	219	242	6		
B CHARGES D'ACQUISITION	38 784	3 201	262	2 741	2 747	74		
7. Produits des placements	3 202	188	22	100	-11	2		
8. Participations aux résultats								
C SOLDE FINANCIER	3 202	188	22	100	-11	2		
9. Part des réassureurs dans les primes acquis	110 955	12 890	712	5 605	14 118	239		8
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises								
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	67 871	12 462	67	1 552	8 053	26	3	
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-5 538	-19 011	260	64	29	5	11	
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat								
13. Commissions reçues des réassureurs	13 561	645	102	829	1 505	38		1
D SOLDE DE REASSURANCE	-35 061	-18 793	-284	-3 160	-4 530	-170	14	-7
RESULTAT TECHNIQUE	-5 224	1 122	200	4 147	-773	259	-28	16
HORS-COMPTE								
14. Provisions pour PNA (Clôture)	21 038	2 090	235	2 316	2 641	30		2
15. Provisions pour PNA (ouverture)	20 013	2 004	236	2 086	2 485	33		4
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	293 793	97 127	1 763	4 451	2 522	119	39	
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	285 532	116 979	871	4 278	2 488	103	5	
18. Autres provisions techniques (Clôture)	8 326	1 960						
19. Autres provisions techniques (ouverture)	14 686	4 435						

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)

	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Caution (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)		Total
	17	18	19	20	21	22		23
1a. Primes	1 353	885	4 137			19 545		684 926
1b. Variation des Primes non Acquises	4							6 205
Total 1	1 349	885	4 137			19 545		678 721
2a. Prestations et frais payés	221	-193	1 508			8 703		472 176
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-108	-387	2 025			-2 486		-14 773
2. Charges des prestations	113	-580	3 533			6 218		457 403
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 236	1 465	604			13 327		221 319
5. Frais d'acquisition	227	118	697			943		111 039
6. Autres charges de gestion nette	21	11	63			943		11 008
B CHARGES D'ACQUISITION	247	129	760			1 886		122 047
7. Produits des placements	3	38	308			848		8 261
8. Participations aux résultats								
C SOLDE FINANCIER	3	38	308			848		8 261
9. Part des réassureurs dans les primes acquis	503	284	1 329					268 114
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises								
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	69	-79	431					174 173
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées								
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-63	-106	581					-33 699
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer								
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats								
13. Commissions reçues des réassureurs	74	49	228					32 633
D SOLDE DE REASSURANCE	-422	-420	-88					-95 008
RESULTAT TECHNIQUE	570	954	64			12 289		12 525
HORS-COMpte								
14. Provisions pour PNA (Clôture)	60							80 031
15. Provisions pour PNA (ouverture)	56							73 826
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	122	2 721	22 835			38 879		964 552
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	230	3 107	20 810			41 468		963 203
18. Autres provisions techniques (Clôture)						821		149 303
19. Autres provisions techniques (ouverture)						718		165 426

Rapports du commissaire aux comptes Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : +33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risques identifiés et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 964,6 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Comme indiqué dans la note de l'annexe « Opérations techniques », elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec l'appui de nos experts en actuariat et en informatique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,- Apprécier la fiabilité des états produits par votre caisse, retracant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,- Analyser le dénouement des provisions des exercices précédents avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

Risques identifiés et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Au 31 décembre 2024, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 418 M€.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2.1 de la partie « placements » de l'annexe aux comptes, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des actifs détenus par cette dernière, - la valorisation de son activité de réassurance, - la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Les travaux de valorisation des certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles sont réalisés par les équipes de l'organe central. De ce fait, les procédures d'audit nécessaires à la validation de ces travaux sont menées à notre demande par le collège des auditeurs de l'organe central, dont nous revoyons les conclusions pour les besoins de notre audit.</p> <p>Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons de la démarche d'audit qu'ils ont mise en œuvre et faisons une revue critique de ces conclusions. Dans le cadre des travaux réalisés, les auditeurs de l'organe central font appel à l'expertise de leurs équipes Evaluation et Modèles qui, afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, ont notamment mené les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; - Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plans) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plans en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; - Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; - Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plans, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaires ; - Enfin, nous avons vérifié que la note 2.1 de la partie « Placements » de l'annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives

aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante: Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE par l'assemblée générale du 30 avril 2024.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 1ère année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jérôme LEMIERRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse de réassurances mutuelles agricoles

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits

Pour les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par les administrateurs salariés et le Directeur Général et le Directeur Général Délégué salarié, ceux-ci bénéficient, en tant que salariés, des mêmes conditions préférentielles que celles accordées aux autres salariés de la caisse

Paris-La Défense, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jérôme LEMIERRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.322-57 IV 1^o du Code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.322-57 du Code des assurances.

Paris-La Défense, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jérôme LEMIERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la **CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 18 avril 2023 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un montant maximum de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par votre caisse à la date où ce montant sera arrêté, au titre de l'exercice 2024.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats des certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 31 décembre 2024.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Paris-La Défense, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jérôme LEMIERRE

Lettre annuelle des honoraires des commissaires aux comptes. Informations aux sociétaires

Monsieur LEPIGEON
Directeur Général
Groupama Centre Atlantique
1 Avenue de Limoges
CS 60001
79044 NIORT CEDEX 9

Paris-la-Défense, le 7 avril 2025

Monsieur la Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 821-4 du code de commerce, nous vous confirmons que Deloitte & Associés est membre du réseau international Deloitte.

Nous vous informons également que :

- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 133 600 euros hors taxes.
- Nous n'avons pas fourni à votre caisse de mission ou prestation autres que la certification des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Au mieux de notre connaissance, notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, au titre de services autres que la certification des comptes, fournis à votre entité ou aux personnes ou entités contrôlées par votre entité ou qui contrôlent votre entité au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des sociétaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
Jérôme LEMIERRE

Résolutions de l'assemblée générale

Première résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'adopter les modifications, détaillées en annexe du rapport du conseil d'administration, des statuts de la Caisse régionale Groupama Centre-Atlantique afin :

- De les faire évoluer, en conséquence de l'article 15 de la loi n°2021-1774 du 24 décembre 2021, visant à obtenir une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration des sociétés d'assurance mutualistes ;
- D'ajouter la notion de Présidents délégués au sein du bureau du Conseil d'administration.

En conséquence, les dispositions statutaires concernées aux articles 20 et 23 seront désormais rédigées de la façon indiquée en annexe du rapport du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quittance de sa gestion.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2024, qui s'élève à **15 731 715,56 euros**, de la façon suivante :

- Affectation aux réserves statutaires :
 - 1 573 171,56 euros à la réserve complémentaire,
 - 786 585,78 euros à la réserve pour éventualité diverses,
- Autres affectations :
 - 2 350 982,68 euros à la rémunération des Certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélevements sociaux et impôts, de 4%,
 - 1 222 482,30 euros à la réserve du fonds de secours des caisses locales,
 - Le solde, soit 9 798 493,24 euros étant reporté en à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale nomme en qualité d'administrateur, sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de l'Indre :

Monsieur Fabrice MATHEY, Président de la caisse locale de NEUVY SAINT SEPULCHRE (36) en remplacement de Monsieur Xavier BESSE, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, nomme en qualité d'administrateur, sur proposition du conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de Haute Vienne, de :

Madame Laura PEAN, Présidente de la caisse locale de SAINT JUNIEN (87) en remplacement de Monsieur Pascal COMBEAU, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle pour une période de six ans, le mandat des administrateurs désignés par le tirage de la série sortante,

à savoir :

Charente Maritime : Eric FAGOT , Président de la Caisse Locale de JONZAC (17)

Gironde: Corinne LAPORTE ,Vice-Présidente de la Caisse Locale de LANGON (33)

GIRONDE : Pascal RENAUD, Président de la Caisse Locale de SAINT ANDRE DE CUBZAC (33)

LOT ET GARONNE Guillaume GUERIN, Président de la Caisse Locale de LAUZUN (47)

INDRE : Fabrice MATHEY, Président de la Caisse locale de NEUVY SAINT SEPULCHRE (36)

Septième résolution

À la suite de la fin des mandats des administrateurs salariés, l'assemblée générale prend acte de la nomination en qualité d'administrateurs élus par le personnel salarié de Groupama Centre-Atlantique, pour une durée de six ans :

Elu par les Cadres et assimilés :

Madame Sandrine SOULISSE

Elu par les Employés :

Madame Agnes COMBES

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale en approuve les termes.

Neuvième résolution

Résolution d'autorisation du programme annuel de rachats 2026

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016, l'émission de 15,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018,

l'émission de 22,8 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 26 avril 2019, l'émission de 6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2020, l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021, l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 mai 2022 ceci en application du programme de rachats de l'année 2026 ci-après arrêté :

1- Objectif du programme de rachats 2026

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront ainsi être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

2- Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2026 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2026 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 Juin 2026 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2026 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2025 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10 % du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2026, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2026 sera de 0 point, étant précisé que ce taux est estimé à 360,1 % avant rachat.

3- Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2026, pour les rachats au titre de l'année 2026.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4- Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2026 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5- Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2026 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2026 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2027 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2026.

6- Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2026 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2026, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2026 comme suit :

- au 30 juin 2026 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2026 ; et
- au 31 décembre 2026 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2027.

Dixième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la législation en vigueur.



Siège social : 1, avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9

SIRET 381 043 686 00017 - APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des assurances

Mise en page et impression Groupama Centre-Alantique Avril 2025 - © Photos : Médiathèque Groupama.

